

# SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY



Midi-Quercy

Animation des DOCOB des sites Natura 2000  
« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » et  
"Causse de Gaussou et sites proches"

## Réunion des Comités de pilotage

Les comités de pilotage des sites Natura 2000 "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" et "Causse de Gaussou et sites proches" se sont réunis à la mairie de Saint Antonin Noble Val, le lundi 11 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur AGAM Gérard, Maire de Saint Antonin Noble Val.

### Compte rendu de réunion

Lundi 11 juillet 2011		Salle des congrès Saint Antonin Noble Val
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Introduction : rappels sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre de l'animation ; sur les sites ; sur le budget lié à l'animation 2011 ;</li><li>- Présentation du programme d'animation 2011 : actions réalisées ; actions à venir</li><li>- Désignation par les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements, pour trois ans (2012-2014), de la structure de la maîtrise d'ouvrage de l'animation des sites Natura 2000 et de la mise en œuvre des DOCOB,</li><li>- Présentation du programme d'actions 2011 (document de projet)</li></ul>	
<b>Participants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur AGAM, Maire de Saint Antonin Noble Val,</li><li>- Madame BUSSER, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,</li><li>- Madame BRAU NOGUE, Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées,</li><li>- Monsieur CAMBON, Maire de Lavaurette,</li><li>- Madame CARME, Conseil Général du Tarn,</li><li>- Monsieur CASSAN, Fédération de Pêche 82,</li><li>- Monsieur COUBES, Société des Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne,</li><li>- Mademoiselle DANIEL, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,</li><li>- Monsieur DE PIERPONT, Fédération de Chasse 81,</li><li>- Madame DELCAMP, DDT 82, DTA de Caussade,</li><li>- Monsieur ESPINOSA, France Nature Environnement 82,</li><li>- Madame ETINEAU, CDD du Pays Midi-Quercy,</li><li>- Madame GACHERIEU, ONF,</li><li>- Mademoiselle GALY, Communauté de communes QRGa,</li><li>- Monsieur GOUIX, CREN Midi-Pyrénées,</li><li>- Madame GROSBORNE, CPIE Midi-Quercy,</li><li>- Madame HERMET, Chambre d'Agriculture 81,</li><li>- Monsieur LEBLANC, DDT 82,</li><li>- Monsieur MARGUET, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage 82,</li><li>- Mademoiselle MORABITO, Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy,</li><li>- Monsieur PUEL, Lieutenant de Louveterie 81</li><li>- Madame REY, DDT 82, DTA de Caussade,</li><li>- Monsieur RIGAL, Lieutenant de Louveterie 82</li><li>- Madame ROSSI LARRIEU, ADASEA 82,</li><li>- Mademoiselle SAINTHILLER, Chambre d'Agriculture 81,</li><li>- Monsieur VILLARET, CDRP 81.</li></ul>	

<b>Personnes excusées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BERNAD, DDT 81,</li> <li>- Madame BONNEFONT Annie, Conseillère régionale</li> <li>- Monsieur CAMBON, Président du SMPMQ et des comités de pilotage Natura 2000,</li> <li>- Monsieur CAZALS et Monsieur MOLENAT, CPIE des Pays Tarnais,</li> <li>- Madame CHAUVIN, Agence de l'Eau Adour Garonne,</li> <li>- Monsieur COLLIE, Conseil Général 82 (service environnement)</li> <li>- Madame DURAND, DDCSPP 81,</li> <li>- Monsieur ESCUDIER, Comité Départemental de Course d'Orientation 81,</li> <li>- Monsieur FABRE, Comité Départemental du Tourisme 81,</li> <li>- Madame La Préfète, Préfecture 81,</li> <li>- Monsieur Le Directeur, DREAL Midi-Pyrénées,</li> <li>- Monsieur le Président, ADT 82</li> <li>- Monsieur MALVY, Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées,</li> <li>- Madame MARTIN, FNE 82,</li> <li>- Monsieur PIEUX, CAUE 82,</li> <li>- Monsieur RASPAUT, Comité Départemental de Randonnée Pédestre 82,</li> <li>- Monsieur REYNAUD, Comité Départemental de Canoë-Kayak 82,</li> <li>- Madame SAVAGE, CREN Midi-Pyrénées,</li> <li>- Monsieur SIMON, Communauté de communes du Quercy Rouergue Gorges Aveyron.</li> </ul>
---------------------------	---

Monsieur AGAM Gérard, Maire de Saint Antonin Noble Val, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et de leur intérêt pour le territoire. Il rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (SMPMQ) assure la maîtrise d'ouvrage de l'animation des 2 sites Natura 2000 sous la présidence de Monsieur CAMBON Jean. Deux vice-présidents suivent, chacun, un site :

- ✚ Monsieur AGAM Gérard, Maire de Saint Antonin Noble Val, pour le site "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère",
- ✚ Monsieur CAMBON Jean-Marc, Maire de Lavaurette, pour le site "Causse de Gaussou et sites proches".

Pour la maîtrise d'oeuvre, suite à une consultation de plusieurs opérateurs potentiels, le SMPMQ a fait appel aux prestataires de service suivants :

- ✚ l'ADASEA 82, Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de Tarn-et-Garonne,
- ✚ la Chambre d'Agriculture 81,
- ✚ le CPIE Midi-Quercy, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
- ✚ le CREN Midi-Pyrénées, Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

Monsieur AGAM présente l'ordre du jour.

Mademoiselle DANIEL du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy rappelle quelques données clés sur les sites Natura 2000 concernés ainsi que le cadre financier de l'animation des DOCOB, tranche 2010-2011.

#### Les sites Natura 2000 concernés :

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation des 2 sites Natura 2000 suivants :

- "Les gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" d'une superficie de 11 660 ha sur 6 communes (Bruniquel, Cazals, Larroque, Penne, Puyelsi et Saint Antonin Noble Val) ; 11 habitats naturels et 16 espèces d'intérêt communautaire (dont espèces de chauves-souris) y ont été répertoriés ;
- "Le causse de Gaussou et site proche" d'une superficie de 198 ha sur 3 communes (Caylus, Lavaurette, Puylaroque) ; 4 habitats naturels et 4 espèces d'intérêt communautaire y ont été recensés.

### Financement de l'animation :

Le programme d'animation correspond à une dépense de 34 000 € par an dont approximativement 28 900 € externalisés (intervention d'une équipe opératrice sur 2 ans, en 2010 et 2011). Les aides financières se répartissent de la façon suivante : 50 % Union Européenne (FEADER), 40 % Etat et 10 % Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Des aides ponctuelles sur certaines actions complémentaires, développées dans le cadre de la politique touristique du Pays et de l'assistance technique du Pays complètent ce dispositif : Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Union Européenne (FEADER, volet Leader).

La parole est ensuite donnée à Madame ROSSI LARRIEU de l'ADASEA 82 pour présenter le programme d'animation 2011.

## **Le programme d'animation 2011**

Les actions sont classées par grands chapitres selon un cahier des charges régional établi par la DREAL Midi-Pyrénées :

- ✚ Assistance administrative pour le compte du comité de pilotage (COFIL) et du Président,
- ✚ Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB,
- ✚ Mise en oeuvre des actions de communication,
- ✚ Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions contractuelles et actions non contractuelles,
- ✚ Mise en oeuvre de la charte Natura 2000,
- ✚ Assurer la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales,
- ✚ Participer au réseau des opérateurs / animateurs.

### **L'assistance administrative pour le compte du comité de pilotage (COFIL) et du Président**

En ce qui concerne l'assistance administrative pour le compte du COFIL et du Président : une réunion des COFIL par an est prévue. En 2011, il s'agit de celle du 11 juillet à Saint Antonin Noble Val. L'assistance administrative inclut une réunion préparatoire avec les élus (président et/ou vice-présidents des COFIL), l'opérateur, la DDT 82 et le Syndicat Mixte du Pays.

### **Le suivi de la mise en oeuvre du DOCOB**

Pour la mise en oeuvre du DOCOB, il s'agit de suivre le programme d'animation de l'année en cours (2011), de proposer celui de l'année suivante (2012) et de dresser un bilan des actions conduites sous forme d'un rapport en fin d'année d'animation (fin octobre 2011).

### **La mise en oeuvre des actions de communication et de sensibilisation**

5 points sont abordés dans ce chapitre :

- ✚ L'animation liée à la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme,
- ✚ Le bulletin d'information,
- ✚ Les journées Nature : animation d'une journée de découverte des orchidées du causse de Gaussou,
- ✚ L'information des agriculteurs sur les pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces - formation Natura 2000
- ✚ Articulation ZSC et ZPS

- L'animation liée à la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme :

Madame GROSBORNE rappelle l'objectif de cette charte : concilier les activités touristiques du site avec la préservation de ses atouts naturels.

Cette animation vise à mobiliser le réseau des 62 signataires (au 11 juillet 2011) en faveur de la préservation de l'environnement et plus particulièrement, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi le CPIE Midi-Quercy a participé à la diffusion des documents de communication sur la charte (le document de 28 pages de la charte et la brochure de 8 pages de présentation de cette dernière).

Il a également organisé une réunion avec les signataires, le 7 juillet 2011, sous la forme d'une randonnée sur le "sentier de la loutre" à Saint Antonin. L'objectif de cette réunion était de favoriser la communication sur la charte, par les signataires, auprès de leur clientèle touristique et la mise en oeuvre des préconisations de la charte. Une dizaine de signataires ont participé à cette réunion.

Suite à la demande en 2010 des signataires de la charte, le CPIE a élaboré la maquette de l'affiche présentant la charte de bonnes pratiques à destination de la clientèle touristique et du grand public.

Le Pays Midi-Quercy a coordonné la conception graphique, l'édition (200 affiches imprimées) et la diffusion de cette affiche auprès des signataires de la charte, des offices de tourisme, des syndicats d'initiatives du Pays et auprès d'un certain nombre de participants à la formation "Ecotourisme".

Il a également réalisé, dans le cadre de la politique touristique du Pays, les actions complémentaires suivantes visant à sensibiliser le grand public aux principes fondateurs de la charte de bonnes pratiques :

- la réédition de 6000 exemplaires de la brochure de présentation de la charte (support d'information dans le cadre d'actions promotionnelles, exemple salon du tourisme à Toulouse et lors de manifestations, exemple l'Equirando junior qui s'est déroulé en Midi-Quercy en juillet 2011) ;
- la création de 2 pages d'information sur la charte dans le guide pratique touristique du Pays Midi-Quercy, imprimé en 9000 exemplaires,
- des informations insérées dans le document d'appel du Pays Midi-Quercy (« Midi-Quercy en poche ») imprimé en 25 000 exemplaires

- Le bulletin d'information 2010 :

Entre les membres de l'équipe opératrice, la réalisation du bulletin d'information 2010 a été coordonnée par le CPIE Midi-Quercy. Chaque membre de l'équipe opératrice a participé à la rédaction des articles.

Le Pays Midi-Quercy s'est chargé de la conception graphique, de l'édition (2000 exemplaires) et de la diffusion auprès :

- des collectivités territoriales, des offices de tourisme et des syndicats d'initiatives concernés par les sites Natura 2000 et le Pays Midi-Quercy,
- des membres des COPIL Natura 2000, du comité de pilotage tourisme et du comité de programmation LEADER,
- des signataires de la charte de bonnes pratiques.

Une diffusion par voie électronique a également été effectuée : générale (site internet, newsletter...) et ciblée (CDD du Pays Midi-Quercy, partenaires...).

- "Les journées Nature " : animation d'une journée de découverte des orchidées

Objectif de cette journée : faire mieux connaître aux participants les orchidées présentes sur les causses et leurs milieux.

Intervenants : Madame PESSOTO (membre de la Société des sciences naturelles de Tarn-et-Garonne et la Société d'orchidophilie de France).

Lieu de rencontre : cause de Gaussou à Lavaurette, parcelles exploitées par Monsieur PASSEDAT.

Public visé : agriculteurs, propriétaires, associations... - Nombre de participants : 20.

- Information des agriculteurs sur les pratiques favorables à la préservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

Trois journées de formation étaient prévues en 2010 dans le cadre d'un dispositif financier complémentaire à l'animation Natura 2000. Deux journées ont pu être réalisées : la première le 4 juin 2010 sur la découverte de la richesse des prairies et la deuxième le 20 septembre 2010.

Le programme de cette deuxième journée portait sur les pelouses sèches et les modes de gestion favorables à leur conservation, ainsi que sur les traitements anti-parasitaires des troupeaux et leurs impacts possibles sur les espèces d'intérêt communautaire, notamment les chauves-souris.

Le public invité était les agriculteurs et les propriétaires ainsi que les organismes susceptibles de relayer l'information (CPIE Midi-Quercy, SMPMQ, Société des Sciences Naturelles...).

Monsieur CAMPAGNE de la Chambre d'Agriculture du Tarn a participé en tant qu'intervenant.

Cette journée s'est déroulée, le matin, chez Monsieur VIDAILLAC, agriculteur sur le causse d'Anglars et s'est prolongée, l'après-midi, par une visite de terrain à la recherche de la Scille et de la Spiranthe d'automne sans oublier l'observation des coléoptères coprophages.

Dix personnes, sans compter les animateurs, ont participé à cette journée.

- Articulation ZSC et ZPS

Madame HERMET apporte des précisions sur l'articulation entre les 2 sites Natura 2000 dont les périmètres se superposent.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Forêt de la Grésigne et environs" correspond à un site Natura 2000 lié à la directive européenne "Oiseaux" : le site « Forêt de Grésigne et environs ». Son périmètre englobe le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère". L'animation de la ZPS a débuté à l'automne 2010.

Ces deux sites présentent des enjeux communs en terme de :

- maintien de l'ouverture de l'espace à la fois favorable à la conservation d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire comme l'Alouette lulu et à la conservation d'habitats naturels d'intérêt communautaire tels que les pelouses sèches et les prairies maigres de fauche ;
- gestion des activités touristiques.

**Mise en oeuvre des actions issues du DOCOB : actions contractuelles**

Madame ROSSI LARRIEU reprend la parole pour présenter les actions contractuelles.

La préservation des habitats d'intérêt communautaire est fondée essentiellement sur la signature de contrats de 5 ans entre des agriculteurs ou des propriétaires non agriculteurs volontaires et l'Etat. Ces contrats comprennent des engagements de gestion précis décrits dans des cahiers des charges. En contrepartie du respect de ces engagements, les contractants perçoivent une aide financière.

Pour les agriculteurs, ces contrats correspondent aux Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Pour les propriétaires non agriculteurs, il s'agit de contrats Natura 2000.

Le recensement des bénéficiaires potentiels a été établi à partir des listes réalisées lors des premières années d'animation, mises à jour et validées par chaque mairie concernée par les sites Natura 2000.

Chaque année, pour les contrats agricoles, un Programme Agro-Environnementales (PAE) est réalisé par site. Il définit les différentes MAEt, les contrats potentiels ainsi que les besoins de financement.

Compte-tenu du cahier des charges concernant les modalités d'accès au dispositif 214-I1 dédié aux contrats agricoles en sites Natura 2000 en Midi-Pyrénées précisant :

*"A une zone géographique donnée ne peut correspondre qu'un seul enjeu environnemental de rattachement (ex : Natura ou DCE) et un seul territoire au sein duquel l'opérateur élabore le projet de territoire : deux territoires ne peuvent en aucun cas se superposer",*

il a été décidé par souci de lisibilité de **présenter un PAE commun à la ZSC et à la ZPS, en gardant les crédits d'animation affectés à chaque structure animatrice.**

Concernant la codification des mesures, les services de l'Etat ont choisi l'option suivante : ne sont retenues que les MAET présentées dans le DOCOB ZPS (MP\_N011\_...) en sachant qu'elles reprennent les MAET de la ZSC.

Sur les "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère", pour 2009, 7 contrats agricoles (dont 6 prenant la suite d'un contrat d'agriculture durable) ont été signés pour une surface de 238 ha.

En cumulé, depuis 2004, 1039 ha sont concernés par un contrat.

Sur le site "Causse de Gaussou et sites proches", 1 contrat agricole a été signé pour 9.91 ha.

Il est précisé que les 2 contrats non agricoles souscrits l'an passé sont ajournés compte de la parution d'une nouvelle circulaire.

Par ailleurs, sur ce site, la consultation des collectivités pour avis sur le périmètre ajusté et validé en comité de pilotage lors de l'élaboration du DOCOB en 2007, va être lancée par la DREAL de Midi-Pyrénées, dans le courant de l'année 2011.

#### **Interventions des participants :**

Madame GACHERIEU demande quel type de contrat non agricole a été signé. L'ADASEA rappelle le contrat de l'AFP d'Anglars : financement de clôtures et réalisation d'actions d'ouverture de milieux par une entreprise.

#### **Mise en œuvre des actions issues du DOCOB : actions non contractuelles**

[Les informations contenues dans les paragraphes précédés d'une astérisque \* sont réservées aux membres des Comités de Pilotage Natura 2000 ]

*\* La conservation des grottes importantes pour les chiroptères, la grotte du Capucin et autres grottes - concertation*

Madame GROSBORNE présente les objectifs de la démarche de concertation :

- pérenniser les populations de chiroptères cavernicoles,
- gérer la fréquentation du milieu souterrain.

*- Actions réalisées.*

Pour les autres grottes, en particulier celles des Mayrières inférieures et de Senchet, l'action de concertation avec les propriétaires est remplacée par les actions suivantes :

- la recherche des propriétaires des grottes des Barthasses (Bruniquel) et des Mayrières supérieures (Bruniquel),
- l'information des centres de loisirs et CLSH du site, sur les périodes de fréquentation à risque pour les chauves-souris.

*\* Le suivi des populations de la grotte du Capucin*

*\* La conservation des cavités importantes pour les chauves-souris autres que celle du Capucin :*

Pour l'hibernation 7 grottes sont importantes et suivies : Barthasses, Bernadou, Castagnerette, Cloches, Dame Blanche, Pyramide, Senchet.

*- Résultats des suivis d'hibernation, hiver 2010/2011*

Les suivis dans la grotte de la Dame Blanche n'ont pu être effectués faute d'autorisation de visiter la grotte de la part des propriétaires.

*\* Commentaires pour les suivis d'hiver ; pour les suivis de mise bas des chauves-souris ; sur les suivis de transit de printemps.*

Le suivi des regroupements automnaux

A l'automne, on peut observer des regroupements de chauves-souris au niveau de certaines cavités : il s'agit de parades nuptiales et d'accouplements (swarming).

*\* Résultat du suivi de regroupements automnaux ou « swarming » dans une grotte*

#### **Interventions des participants :**

Madame ETINEAU Claire demande si une étude est conduite sur des espèces de chauves-souris plus rares comme la Sérotine. Madame ROSSI LARRIEU rappelle que, dans le cadre de Natura 2000, les espèces visées sont les espèces d'intérêt communautaire (ce qui n'est pas le cas de la Sérotine). Par ailleurs, Monsieur GOUIX (CREN) précise que les actions de conservation visent le maintien des habitats d'espèces et sont donc favorables à l'ensemble des espèces de chauves-souris.

Monsieur ESPINOSA Georges indique qu'il connaît le nom des propriétaires de la grotte des Mayrières supérieures.

#### **Mise en oeuvre de la charte Natura 2000**

Les chartes Natura 2000 constituent des outils d'engagements dans des pratiques favorables pour la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, complémentaires au contrat Natura 2000.

Une présentation succincte de la charte a eu lieu lors des réunions de concertations conduites dans le cadre des actions de communication.

Les chartes ne sont pas globales. Elles comprennent essentiellement des engagements à la parcelle cadastrale. Un signataire fournit donc la liste des parcelles cadastrales sur lesquelles il s'engage. En contrepartie du respect de ces engagements, il bénéficie d'exonérations fiscales notamment sur la taxe concernant le foncier non bâti. Signer une charte est une reconnaissance symbolique d'adhésion à la démarche Natura 2000. Elle repose souvent sur les convictions personnelles des signataires.

Sur le site des "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère", 3 adhésions sont en cours d'étude.

Sur le site du "Causse de Gaussou et sites proches", aucune nouvelle adhésion n'a été signée.



## Assurer la bonne prise en comptes des habitats et espèces dans les évaluations environnementales

Objectifs :

- Veille et information sur Natura 2000,
- Analyse de la compatibilité des planifications et orientations des nouveaux projets.

L'ADASEA 82 et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy ont participé à la réunion de la formation "Natura 2000" de la CODENAPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites) le 4 novembre 2010 concernant la définition d'une liste départementale des activités soumises à évaluation des incidences dans le cadre de Natura 2000.

## Participer au réseau des opérateurs / animateurs

Objectifs :

- Echange d'informations, participation à l'élaboration d'outils,
- Mutualisation des expériences.

L'ADASEA et le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy ont participé à la réunion régionale des opérateurs/animateurs du 24 mai 2011.

L'ADASEA a également participé à une réunion sur la thématique "suivi des pelouses sèches" le 16 juin 2011.

## Les actions à venir (de juillet 2011 à fin octobre 2011)

- Le bulletin d'information 2011,
- La finalisation des adhésions à la charte Natura 2000 et prospection de nouveaux adhérents,
- Les suivis de populations de chauves-souris concernant la reproduction et le transit automnal,
- La poursuite de la saisie SUDOCO,
- La rédaction du rapport d'activités final.

## Bilan des actions réalisées

	Nb jours prévus	Nb jours réalisés
<b>Equipe opératrice – bilan des actions réalisées</b>		
Assistance administrative pour le compte du COPIL	4	1.5
Suivi de la mise en œuvre des DOCOB (rapports, CC...)	7.5	3.5
<b>Mise en œuvre des actions de com</b>		
- charte de bonne conduite avec les acteurs du tourisme	3	3
- bulletin info	3.5	À venir
<b>Mise en œuvre des actions du DOCOB - actions contractuelles</b>		
- Programme agro-environnemental	1.5	1.5
- Contrats	17	17
- Info des agri et propriétaires ,journées "Nature"	0	1.5
<b>Mise en œuvre des actions du DOCOB - actions non contractuelles</b>		
- concertation "grotte du Capucin"	2	2
- Suivi «grotte du Capucin »	2.5	
- Concertation grottes des Mayrières inf et de Senchet	6	3
- Suivi autres grottes	6	6
<b>Mise en œuvre des charte Natura 2000</b>	3.5	2
Veille par rapport aux évaluations d'incidences	1	0.5
Participer au réseau des opérateurs/animateurs	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>58.5</b>	<b>43.5</b>



## Participation du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy à l'animation, tranche 2011

Mademoiselle DANIEL présente les actions réalisées auxquelles ont participé au total 3 chargés de mission du SMPMQ : urbanisme - environnement (suivi principal des actions) ; tourisme (liens avec la mission tourisme durable du Pays Midi-Quercy) et communication (conception graphique de documents) :

- Le suivi administratif et financier,
- Le suivi et la participation aux diverses actions engagées dans le cadre de l'animation : pour la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme, participation aux réunions, à la conception de l'affiche ; pour le bulletin d'information, participation à la rédaction et à la conception graphique ;
- L'impression et diffusion des documents liés à la charte de bonnes pratiques ainsi que du bulletin d'information,
- L'organisation et le suivi du prêt de l'exposition itinérante sur le site des Gorges de l'Aveyron,
- La communication sur Natura 2000 (rédaction d'articles sur le site internet du Pays, participation à une émission sur radio CFM pour présenter le bulletin d'information, intervention d'une demi-journée auprès de lycéens, classe de seconde).

Les actions à venir sont les suivantes :

- L'édition et la diffusion du bulletin d'information annuel,
- La conception et l'édition d'une affiche sur l'exposition itinérante,
- L'identification d'un opérateur de l'animation des DOCOB pour la période 2012-2013

Les actions complémentaires prévues sont :

- La prise en compte du DOCOB du site des gorges de l'Aveyron et de la charte de bonnes pratiques dans la définition de stratégies de développement touristique sectorielles : *engagement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma de développement durable des activités nautiques non motorisés sur la rivière Aveyron ;*
- La sensibilisation et l'information grand public sur Natura 2000 et sur les principes fondateurs de la charte de bonnes pratiques : *informations communiquées via le site internet Aveyron-Viaur, réflexion sur le contenu de panneaux touristiques.*

### **Interventions des participants :**

Monsieur CASSAN fait part de son avis très favorable à la réalisation de l'étude sur l'élaboration d'un schéma de développement durable des activités nautiques. Il souhaiterait que des notions de seuils ou de saturation de certaines activités soient abordées et il espère que ce schéma facilitera la cohabitation des différents usagers de la rivière Aveyron.

## Désignation de la structure porteuse de l'animation pour 3 ans

Propositions de candidatures :

- Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (présentation par Monsieur AGAM de la délibération prise en comité syndical du Pays MQ le 7 juillet 2011),
- Aucune autre candidature n'est proposée.

Désignation de la structure porteuse de l'animation par les collectivités locales et leurs représentants : les 2 élus présents ont accepté la candidature du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Compte tenu du faible nombre de représentants des collectivités locales, Monsieur LEBLANC a proposé **d'entériner cette décision dans les 15 jours suivant la diffusion de ce compte-rendu de réunion**, si aucune contestation n'est formulée. En cas de contestation, il propose d'organiser une nouvelle réunion avec les élus locaux, qui devra être présidée par le Préfet.

Désignation du Président des COPIL des sites Natura 2000 :  
Monsieur CAMBON Jean est désigné Président de ces COPIL.

Désignation des Vice-présidents des COPIL :

Monsieur AGAM Gérard est désigné vice-président du COPIL pour le site des "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère".

Monsieur CAMBON Jean-Marc est désigné vice-président du COPIL pour le site "Causse de Gaussou et sites proches".

## **Les propositions pour le programme d'animation 2012**

- Mademoiselle DANIEL présente les propositions pour la mise en oeuvre de l'animation des DOCOB : contenu du programme d'actions 2012.

Le SMPMQ souhaite externaliser la majeure partie de l'animation. Le budget 2012 s'inscrira dans une enveloppe de 35 000 €, comprenant la prestation externe d'animation des DOCOB (dépenses principales) et d'autres actions liées à l'intervention du Syndicat Mixte.

Un tableau joint à la chemise remise aux participants de la réunion répertorie l'ensemble des actions proposées : voir le projet de programme 2012 pour l'animation des DOCOB.

- Les actions complémentaires envisagées en 2012, dans le cadre de la politique touristique du Pays, sont :

- La sensibilisation du grand public aux principes fondateurs de la charte de bonnes pratiques :
  - sortie d'étude des offices de tourisme du Pays Midi-Quercy et plus largement, du Tarn-et-Garonne,
  - production et installation sur site de panneaux touristiques (fin 2012) ;
- Le schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur rivière Aveyron : élaboration d'un plan d'actions cohérent avec le DOCOB.

- Par ailleurs, une réédition des documents liés à charte de bonnes pratiques est envisagée (cadre de cette action et cofinancements restant à identifier).

### **Interventions des participants :**

Madame BRAU NOGUE souligne l'importance des pelouses sèches, les principales menaces (notamment l'embroussaillage) et les enjeux liés à leur préservation. Ces habitats sont présents dans 8 départements de la région, il est important que les travaux des différents animateurs soient mis en commun. Les travaux actuels tiennent compte des données recueillies antérieurement par l'observatoire régional des pelouses sèches (qui n'existe plus aujourd'hui) ; l'enjeu est d'étendre ces études sur d'autres territoires.

Monsieur COUBES demande si les lichens seront également étudiés dans le cadre du suivi des pelouses sèches. Madame BRAU NOGUE précise que les suivis des pelouses sèches sont réalisés à partir de relevés phytosociologiques de plantes vasculaires. Si des questions sont posées sur les lichens, le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées comprend dans son équipe un lichenologue qui peut être sollicité pour y répondre.

Monsieur CASSAN fait part de sa proposition de communiquer sur les ressources en eau des rivières et leur intérêt pour l'environnement, notamment auprès des irrigants. Monsieur LEBLANC rappelle qu'un DOCOB va être élaboré sur le site Natura 2000 des 5 rivières "Tarn, Aveyron, Viaur, Agout et Gijou", dans ce cadre pourra être abordée la préservation de la ressource en eau.

*Information complémentaire (suite aux COPIL) : une brochure d'information sur « l'eau en Pays Midi-Quercy » est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre d'un travail collectif ; elle est notamment destinée au grand public. Elle inclura des informations sur cette ressource, sur les enjeux locaux, les facteurs d'évolution, les liens avec les changements climatiques et proposera quelques pistes d'action.*

Aucune remarque n'est faite sur le programme d'animation 2012. Ce dernier est donc validé par les COPIL.

## **Points divers**

### **Evaluation des DOCOB**

La proposition suivante est formulée aux membres des COPIL par Mademoiselle DANIEL : le SMPMQ n'envisage pas de réaliser avant 2014 l'évaluation des 2 DOCOB, et notamment du plus ancien, c'est-à-dire celui du site des "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère".

En effet, l'évaluation de ces deux DOCOB n'est pas prioritaire pour la DREAL de Midi-Pyrénées. Par ailleurs, le cahier des charges régional des évaluations n'est pas prêt à ce jour et le coût prévisionnel de ces évaluations de « nouvelle génération » n'est pas encore connu.

De plus, le Pays MQ va choisir cette année un opérateur pour l'animation des DOCOB des sites Natura 2000, ce marché public sera passé 2 ans (période 2012-2013) sur la base d'enveloppes financières qui doivent être préalablement définies, et qui sont fixées à ce jour à 30 000 € par an. Or, l'année de l'évaluation des DOCOB, les crédits d'animation seront moindres en raison de cette évaluation, compte-tenu de l'enveloppe financière mobilisable par le maître d'ouvrage et du fait que les dépenses d'animation et d'évaluation seront cofinancées au titre de la même mesure du FEADER (323-A).

Monsieur LEBLANC ajoute que la priorité pour la région est de finir d'élaborer un DOCOB pour chaque site Natura 2000 de Midi-Pyrénées.

L'orientation proposée en matière d'évaluation des DOCOB ne fait pas l'objet d'observation.

### **Evaluation des incidences dans le cadre de Natura 2000**

Monsieur LEBLANC présente les objectifs et le principe du régime des évaluations d'incidences dans le cadre de Natura 2000.

Objectifs : amener les pétitionnaires à s'interroger dès la conception du projet pour :

- trouver une solution ayant le moins d'impact possible sur les habitats naturels et/ou les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000,
- optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000.

Principe : réaliser une évaluation du projet par rapport aux objectifs de conservation des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire. Elle est réalisée en amont des procédures d'instruction en place pour les demandes d'autorisation et les déclarations (un formulaire est disponible sur le site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne).

Les activités concernées par l'évaluation d'incidences dans le cadre de Natura 2000 figureront, d'ici la fin de l'année, dans 3 listes nationales et locales.

Deux listes d'activités sont élaborées à ce jour :

- une liste nationale comprenant 3 catégories de projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 : les documents de planification, les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installation, les manifestations ou interventions dans le milieu naturel ou le paysage ;
- une liste départementale (issue d'une harmonisation régionale et d'une validation locale) disponible dans l'arrêté préfectoral du 23 février 2011 (site internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne).

Une troisième liste "régime propre Natura" sera établie en fin d'année.

### Interventions des participants :

Mademoiselle SAINTHILLIER pose la question suivante : des contrôles seront-ils effectués afin de vérifier dans le cadre des manifestations si l'évaluation d'incidences a été effectuée ?

Monsieur LEBLANC précise que si l'évaluation d'incidences n'a pas été réalisée, cela vaut avis défavorable de la part des services instructeurs et que des contrôles pourront être effectués par des agents de l'environnement.

Madame GROSBORNE demande quels sont les services instructeurs de l'évaluation. Monsieur LEBLANC répond que ce sont les services instructeurs habituels en charge des activités ou projets mentionnés dans les listes.

Madame GROSBORNE demande de quelle manière seront informés les divers porteurs de projets de cette nouvelle procédure et des enjeux à prendre en compte pour Natura 2000.

Monsieur LEBLANC rappelle les évaluations environnementales concernent soit les manifestations déjà soumises à un régime administratif existant (telles que les manifestations nécessitant actuellement une autorisation ou déclaration) soit celles pour lesquelles un régime d'évaluation propre à Natura sera créé (cf. 3<sup>ème</sup> liste). Les porteurs de projets peuvent consulter les actes administratifs. Pour les projets nécessitant un bureau d'études, les chargés d'étude sont au courant des procédures d'évaluation.

La 3<sup>ème</sup> liste (régime propre) sera à faire connaître, après sa parution.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié les participants, Monsieur AGAM lève la séance 17 H 30.

### Documents remis aux participants e n COPIL :

- Le diaporama de la réunion,
- Dans le cadre de la charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme pour la préservation du site "Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère" :
  - une copie de l'affiche présentant cette charte au format A4 (format original : 40 x 60 cm)
  - la liste des 62 signataires de la charte au 27 juin 2011,
- Le programme prévisionnel 2012 pour l'animation des DOCOB (projet).



Monsieur Gérard AGAM

Vice-Président du comité de pilotage du site  
« Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »

12, Rue Marcelin Viguié – BP 82  
82800 NEGREPELISSE  
Tél : 05 63 24 60 64  
Fax: 05 63 24 60 65  
pays.midi.quercy@info82.com  
www.midi-quercy.fr

**Évasions à l'état pur**  
*Escapadas a edat pur*